

## **Pertinence d'une méthodologie et d'une culture criminologique dans la compréhension du passage à l'acte délinquant.**

*Par Lionel M. KEKE.*

Docteur en Médecine Générale, Lionel Mahoumizion KEKE a pour thème de recherche : la qualité des prestations de santé. Il a un Master 2 en Droit et politique de santé, un Master 2 en Gestion des risques en santé et quelques diplômes universitaires dont un diplôme en Réparation juridique du dommage corporel – option Médecin Conseil d'Assurance, un diplôme en Hypnose médicale et un diplôme en Psycho-criminologie et profilage. Il se forme par ailleurs en Capacité de pratiques médico-judiciaires.

Il a fait une immersion de deux ans dans l'organisation de la recherche clinique au Luxembourg Institute of Health (ex - CRP-Santé du Luxembourg) afin d'acquérir les compétences nécessaires pour diriger une petite équipe de recherche.

**Résumé : Le développement d'une méthodologie et d'une culture criminologique peut trouver sa pertinence dans le besoin du professionnel de rester objectif dans sa compréhension du passage à l'acte. Plusieurs disciplines offrent diverses méthodes qui participent à l'efficacité de la criminologie. Cette diversité de méthodes offre une certaine communauté de perspectives en général. Le professionnel doit faire sien l'ensemble des principes généraux issus des méthodes. Toutefois, il devrait tenir compte du caractère évolutif des sociétés humaines. Cette évolutivité peut rendre caduque toute méthodologie ou toute culture criminologique qui se fige dans le temps et dans l'espace.**

### **Introduction**

La criminologie tente, avec les disciplines qui lui apportent leur concours et lui donnent une dimension pluridisciplinaire, d'apporter sa contribution à la maîtrise des phénomènes criminologiques. Cette pluridisciplinarité qui fait sa force peut aussi, dans une certaine mesure, faire sa faiblesse. En effet, les multiples et diverses méthodologies qu'offrent ces disciplines pour comprendre le crime (sa raison et son mode de mise en œuvre) et plus particulièrement pour comprendre le passage à l'acte criminel peuvent perdre le professionnel. Toutefois, à plus d'un égard, la méthodologie est d'une utilité capitale pour le professionnel. Elle lui permet de ne pas se disperser et de rester, autant que possible, le plus proche de la démarche criminologique qui se veut « scientifique ». Néanmoins, même s'il

importe au professionnel de développer une méthodologie et une culture criminologique pour mieux appréhender le passage à l'acte, ce dernier doit aussi savoir adapter la méthodologie aux phénomènes criminels qui se présentent à lui dans l'espace et dans le temps. Cette adaptation méthodologique est d'autant plus importante que ces méthodes ont souvent des limites.

Eu égard à ce qui précède, la question de l'importance d'une méthodologie pour mieux appréhender le passage à l'acte doit être abordée non pas seulement sur le seul aspect du « pourquoi une méthodologie », mais aussi sur l'aspect de « quelle méthodologie pour quel professionnel, où, quand et jusqu'à quelles limites ? ».

Nous proposons d'aborder le sujet selon le plan suivant : en première partie, nous démontrerons en quoi la méthodologie est importante pour le professionnel (I) en mettant un accent sur les limites subjectives de l'être humain (A) et en montrant en quoi la méthodologie peut aider à vaincre ces limites subjectives (B) ; puis, en deuxième partie, nous nous pencherons sur les limites des méthodologies (II) au travers des idées de généralisation (A) mais aussi à travers les perversions d'une inertie méthodologique.

### **I – Le développement d'une méthodologie et d'une culture de la criminologie : étape incontournable pour mieux appréhender les phénomènes criminologiques**

L'être humain est un être non isolé, fait de chair et d'esprit. A cet égard, il a des interactions avec ses pairs et son milieu de vie. Mieux, il a des interactions avec lui-même à travers sa culture, son éducation, etc. Le professionnel en criminologie faisant partie de cette espèce là n'est pas spontanément objectif. C'est de cette objectivité là que les méthodologies sont sensées le rapprocher, dans son effort de compréhension des actes criminels (A). L'action humaine peut être abordée sous plusieurs angles : l'angle psychologique, l'angle sociologique, l'angle anthropologique, etc. Ce sont autant de disciplines qui peuvent apporter leurs contributions à l'élaboration d'une méthodologie spécifique afin de mieux comprendre le passage à l'acte. Ces méthodes, malgré leur diversité, offrent une certaine communauté de perspectives en général. C'est sur cette communauté de perspectives que le professionnel doit fonder son analyse (B).

## **A – Le professionnel en criminologie a des limites subjectives qu’il doit dépasser**

« Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ... » (Descartes, 1637). Toutefois, nous apprécions tous les faits de la société de diverses manières. Ceci est dû à une résultante transformatrice de la réalité qui est le résultat de l’influence de notre éducation, de notre culture, de nos formations, de nos expériences respectives. L’homme ne sait donc pas être spontanément objectif. Le professionnel en criminologie n’échappe pas à ces limites humaines. Ainsi plusieurs professionnels peuvent, sur la même problématique, émettre des analyses divergentes. Dans son livre intitulé *Manager dans la complexité* (Genelot, 2011), Dominique Genelot évoque l’existence d’un « système de représentation » dont une partie échappe totalement à notre contrôle et une autre partie, la plus importante peut être contrôlée. De ce « système de représentation », l’auteur distingue trois composantes : *la grille d’interprétation du monde* (culture, croyance, valeurs, paradigme, expérience, formation, connaissances, préférences psychologiques), *le contexte* (émotion, pression, contraintes, risques géo-économique, social, politique, technique/méthode/métier, psychosociologique, cognitif, affectif) puis enfin, *le projet – l’intension – le désir – la vision du futur* (explicite, implicite, conscient, inconscient, individuel, collectif, à court terme, à long terme). Toutes les réalités qui nous entourent ou auxquelles nous sommes confrontés entrent dans ce système. Ce système, tel un processus, les transforme en des produits « finis » différents d’un individu à l’autre. Ainsi, de l’image d’un petit vagabond orphelin qui vole dans un marché, certains éprouveront une pitié, d’autres un dégoût, d’autres encore une colère envers l’enfant ou envers la société. Les professionnels en criminologie qui se trouveront alors présents sur ce marché seront eux aussi emportés dans ces tourbillons de subjectivité. C’est alors qu’ils doivent se ressaisir et chercher comment appréhender ce passage à l’acte d’un point de vue objectif, professionnel. Hélas cet exercice n’a rien d’aisé ; et c’est ce à quoi va servir le développement d’une méthodologie et d’une culture criminologique.

Les choix méthodologiques qui s’offrent au professionnel sont nombreux et variés. Toutefois ils proposent, pour la plupart, des perspectives complémentaires et/ou convergentes.

## **B – Les méthodologies en criminologie proposent un ensemble de principes généraux que le professionnel doit faire sien**

Dans son ouvrage Sociocriminologie (Leman-Langlois, 2007), Stéphane Leman-Langlois indique que l'objectivité en criminologie doit être fondée sur des faits et non pas des avis personnels ou politiques du chercheur ou des autres. Voilà donc l'objectif visé par l'ensemble des méthodologies en criminologie : bannir la subjectivité et se rapprocher de l'objectivité pour développer une légitimité dans la compréhension, puis la prise de décision de nos actions.

Maurice Cusson, évoque la communauté des perspectives (Cusson, 1986). Il présente alors, en grande partie, les travaux de Cohen et Felson. Il en ressort qu'au-delà des facteurs motivant le passage à l'acte, il faut considérer les conditions nécessaires à la réalisation du crime : un délinquant potentiel, une cible intéressante pour le délinquant, l'absence de gardien capable de prévenir le crime. Ce qui rend une cible intéressante, c'est d'abord sa *valeur*, puis sa *visibilité*, son *accessibilité* et son *inertie*. C'est une manière d'aborder les trois principales composantes d'une problématique criminelle présentées par de nombreux auteurs comme la clef de la compréhension du passage à l'acte, à savoir : le crime et ses circonstances, le criminel, la victime. Pour illustrer ceci, prenons l'exemple du pédophile récidiviste qui aborde un enfant marchant seul dans la rue ; la cible lui est accessible parce que non accompagnée par un adulte, elle est intéressante parce qu'elle va assouvir sa perversion. Ils ne sont pas légions, les affaires du genre dans laquelle un délinquant agresse un adulte accompagnant un enfant pour enlever ce dernier.

L'autre principe méthodologique qu'abordent les auteurs c'est la place de la prise en compte globale de la société au sein de laquelle a lieu le crime, pour mieux cerner le passage à l'acte. Les crimes n'ont pas les mêmes connotations d'une société à une autre. Pour aborder cet aspect macro-criminologique, Leman-Langlois propose que soit préférée la méthodologie de l'explication à celle de la compréhension qui aborde plutôt l'aspect micro du crime et du criminel.

Ces principes généraux émanant des diverses méthodologies ne doivent pas conduire à une généralisation méthodologique aveugle, ni au bascule dans l'inertie temporo-spatiale d'une méthodologie « immuable ». Les limites des méthodologies sont en effet liées à leur non universalité et leurs caractères relativement changeant.

## **II – Les limites des méthodologies en criminologie sont dues à leurs caractères non universels et inconstants**

Les aspects subjectifs dont nous avons fait part chez le professionnel sont aussi présents individuellement chez le criminel et collectivement dans la société. L'être humain a souvent tendance à suivre le groupe social. Et chaque société a ses valeurs, ses règles, ses spécificités. Ce qui est crime chez certains peut ne pas l'être chez d'autres ; mieux il peut même être salué comme acte de bravoure. Ce qui est crime aujourd'hui peut ne plus l'être demain ou peut même l'être à moindre importance, changeant ainsi le rapport de la société et même du criminel à cet acte. Ne dit-on pas souvent qu'une loi pénale sévère n'est pas rétroactive, mais qu'une loi pénale clémente peut être rétroactive ? Certaines lois ne meurent-elles pas par faute de ne plus s'appliquer à aucune situation ? Les sociétés ne sont donc pas des entités inertes ; bien au contraire. Leur évolution fait naître d'autres types de crimes, de criminels et donc demandent le développement d'autres méthodologies criminologiques. Les méthodologies actuelles connaissent alors des limites dès lors qu'elles n'évoluent pas avec la société dans le temps (A) et dans l'espace (B).

### **A – Les mutations sociétales sont l'une des premières limites des méthodologies en criminologie**

Les sociétés changent dans le temps. Ces changements ont une influence particulière sur les crimes et les types de criminalité. Plusieurs auteurs ont abordé cette question, proposant diverses méthodologies pour mieux cerner un certain nombre de crimes et aussi pour mieux comprendre l'évolution du passage à l'acte selon les mutations sociales.

Pour expliquer l'uxoricide, Boisvert suggère que les crimes commis par les maris sur leurs femmes peuvent s'expliquer par des facteurs sociaux et sociétaux (Boisvert, 1996).

Les intolérances de la société face à tel ou tel type de délit peut engendrer des délinquants récidivistes qui ne trouvent plus leur place dans une société où il ne peuvent plus s'insérer (Koudou, 1996). Ce phénomène d'intolérance peut évoluer dans le temps et engendrer un comportement sociétal nouveau. Leman-Langlois dira que « l'existence des transgressions et des réactions sociales correspondantes correspondent à un impact sur la subjectivité » (Leman-Langlois, 2007). Pour exemple, prenons le cas des faits d'actualité dans les derniers mois où des bijoutiers et buralistes ont tué leurs cambrioleurs. Ces derniers ont reçu le soutien

de la population exacerbée par la crise économique actuelle et par la montée de la délinquance, qui, elle-même, peut être un effet de la crise ; ces populations soutiennent alors ces bijoutiers et buralistes.

Les chocs qu'engendrent les mutations sociétales peuvent conduire à la naissance de nouvelles pathologies mentales, de changement des personnalités individuelles. Dès lors, les théories qui prônent la spécificité de la personnalité comme clé d'analyse du passage à l'acte (Pinatel, 1977) peuvent connaître des limites.

En somme, il faut retenir de ce qui précède que les méthodologies doivent évoluer avec les sociétés et les contextes dans lesquels se trouve le professionnel. Ce dernier doit donc faire un exercice permanent d'adaptation. Cette adaptation doit prendre en compte les changements dans le temps et dans l'espace.

### **B – L'inertie spatiale peut être une grande limite aux méthodologies criminologiques**

La dimension spatiale concerne aussi bien les types de sociétés rencontrées dans l'espace que les types de crime rencontrés dans l'espace. Ainsi, les crimes auxquels sont confrontés les professionnels des pays développés ne sont pas les mêmes dans les pays en développement. Aussi, même si certains auteurs comme Jaccoud ont prôné l'ethnométhodologie en matière de criminologie (Jaccoud, 2003), le comportement des Noirs aux Etats-Unis d'Amérique n'est pas identique à celui des Noirs en Afrique. Pour exemple, dans nombre de pays africains des personnes sont tuées pour raison de sorcellerie alors que ce type de crime ne se commet pas chez les Noirs-américains.

Des auteurs ont abordé la question de la criminalité en utilisant des méthodes « spatiales ». Ainsi Elie (Élie, 1994) a abordé la question de la distribution spatiale des crimes avec des méthodes de calculs mathématiques qui ont sans doute un mérite mais qui ne reflètent pas l'évolutivité et la complexité de l'individu criminel.

Dans le même registre, la méthode de la criminologie environnementale (Brantingham and Brantingham, 1994) a sans doute séduit plus d'un professionnel, essayant d'apporter du scientifiquement rationnel dans la criminologie. Mais une fois encore, ces méthodes utilisant des outils mathématiques doivent être prises avec précaution pour savoir les adapter au contexte et en tirer le maximum d'avantage, sans pour autant tomber dans le normatif scientifique.

## Conclusion

En somme, la méthodologie est incontournable pour tout professionnel de criminologie qui veut se libérer des pesanteurs de la subjectivité pour s'exhausser vers les sphères de l'objectivité afin de mieux cerner le passage à l'acte criminel. Au-delà de cette objectivité que peuvent offrir les méthodologies, il y a la possibilité qu'a le professionnel de discuter, via des outils et des éléments méthodologiques avec ses collègues.

Néanmoins, une méthodologie ne peut rester immuable. Elle doit évoluer avec la société et dans l'espace et le contexte des crimes. C'est un défi permanent pour le professionnel. L'autre défi est de ne pas basculer dans le normatif, prenant la criminologie, ensemble de méthodologies, pour une science exacte telles les mathématiques. Les sciences exactes perfectionnent leurs méthodes au cours du temps ; la criminologie elle est en perpétuel recommencement et adaptation.

## Bibliographie

- Boisvert, R. (1996) Éléments d'explication sociale de l'uxoricide, *Criminologie*, **29**, 73-87.
- Brantingham, P. L. and Brantingham, P. J. (1994) La concentration spatiale relative de la criminalité et son analyse : vers un renouvellement de la criminologie environnementale, *Criminologie*, **27**, 81-97.
- Cusson, M. (1986) L'analyse stratégique et quelques développements récents en criminologie, *Criminologie*, **19**, 53-72.
- Descartes, R. (1637) Le discours de la méthode.
- Élie, D. (1994) Analyse spatiale et criminologie, *Criminologie*, **27**, 7-21.
- Genelot, D. (2011) *Manager dans la complexité Réflexions à l'usage des dirigeants*, INSEP CONSULTING Editions, Paris.
- Jaccoud, M. (2003) Le construit de l'ethnicité en criminologie, *Criminologie*, **36**, 3-7.
- Koudou, O. (1996) Intolérance sociale, continuation du comportement délinquant chez l'adolescent et stratégie préventive, *Déviance et société*, **20**, 41-151.
- Leman-Langlois, S. (2007) *Sociocriminologie*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- Pinatel, J. (1977) La criminologie d'aujourd'hui, *Déviance et société*, **1**, 87-93.